Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260720-202620JUIL10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du FINISTERE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN

SÉANCE DU 20 JUILLET 2026

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
15	13

Date de la convocation
10 juillet 2026
Date d'affichage
10 juillet 2026

Le 20 juillet 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint-au-Maire ;
Madame PLOUHINEC Émilie, Adjointe-au-Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint-au-Maire ;
Madame FILY Marguerite, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Monsieur LIGAVANT André, Conseiller Municipal ;
Madame KERLOC'H Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Monsieur CLAQUIN Mickaël, Conseiller Municipal ;
Madame DUVINAGE Margot, Conseillère Municipale ;
Madame SERGENT Élodie, Conseillère Municipale ;
Monsieur KERNINON Alexandre, Conseiller Municipal.

Absentes excusées :

Madame BOURDON Florence, Conseillère Municipale ;
Madame TRIPET Julie, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Madame FILY Marguerite a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260720-202620JUIL10-DE

10 - TRAVAUX DE RESTAURATION DES COUVERTURES DE L'ÉGLISE SAINT-BUDOC – AVENANT AU MARCHÉ DU LOT N°3 (COUVERTURE)

Rapporteur : Jean-Pierre LE BRAS

Par délibération en date du 25 mars 2024, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux relatif à la restauration des couvertures de l'église Saint-Budoc, édifice classé au titre des monuments historiques.

Le lot n°3 « Couverture » a été attribué à l'entreprise MATTOENN, pour un montant initial de 492 796,59 € HT, porté à 496 757,13 € HT par l'avenant n°2 (fourniture et pose de 18 passes-barres supplémentaires).

Au cours de l'exécution des travaux de la tranche optionnelle n°2, il est apparu nécessaire de réaliser des prestations complémentaires qui ne pouvaient être identifiées avant le montage des échafaudages.

Ces travaux supplémentaires concernent :

- l'ajout d'une descente d'eau pluviale supplémentaire au point bas de la gouttière de la chapelle Sud ;
- le remplacement du chéneau en plomb situé entre le porche et la chapelle Sud, dont l'état de dégradation n'a pu être constaté qu'après accès à la couverture.

Ces prestations ont fait l'objet d'un devis de l'entreprise MATTOENN en date du 8 avril 2026, vérifié par le cabinet économiste Philippe Grandfils le 10 avril 2026.

Le montant de l'avenant n°3 s'établit à :

Montant HT : 5 787,77 € ;
TVA (20 %) : 1 157,55 € ;
Montant TTC : 6 945,32 €.

Le montant total du marché est ainsi porté à :

502 545,44 € HT ;
603 054,53 € TTC.

Cet avenant représente une augmentation de **1,17 %** du montant du marché.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le marché de travaux relatif à la restauration des couvertures de l'église Saint-Budoc – lot n°3 « Couverture » ;
Vu le projet d'avenant n°3 présenté ;

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260720-202620JUIL10-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** l'avenant n°3 au marché de travaux du lot n°3 « Couverture », conclu avec l'entreprise MATTOENN, d'un montant de 5 787,77 € HT, soit 6 945,32 € TTC ;
- **de porter** le montant total du marché à 502 545,44 € HT, soit 603 054,53 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 20 juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

